

### FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de la société APAVE EXPLOITATION FRANCE, correspondant au besoin spécifique de formation de la Commune,

#### **DECIDE**

**Article 1 :**

Une convention de formation est signée avec la société APAVE EXPLOITATION FRANCE, SIRET n° 90386961800012 située à COURBEVOIE (92400), 6 rue du Général Audran, représentée par son Directeur de formation, Thibault GOUSSET.

**Article 2 :**

Cette convention porte sur 3 sessions de 7 heures de formation « Travaux à proximité de réseaux ou Travaux urgents opérateur » au profit de 36 agents au total, dispensées les 3, 5 et 6 décembre 2024.

**Article 3 :**

Le coût forfaitaire total est de 3.240 €/TTC.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 novembre 2024,

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

**28 NOV. 2024**